



Conseil national des
produits agricoles

National Farm
Products Council

REVUE ANNUELLE 2007



Canada 

ISBN : A99-2/2007F-PDF

978-0-662-08029-9



Table des matières

Message du nouveau président	2
Le Conseil	3
Cadre législatif	4
Membres	5
Personnel	6
Revue des affaires du Conseil	7
Réunions	7
Planification stratégique et planification des activités	8
Plaintes	8
<i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles (LCPA)</i>	8
Association nationale des régies agroalimentaires (ANRA)	9
Initiatives en matière de communication	9
Services d'affaires intégrés	10
État de l'industrie en 2007 : Revue des offices	11
Survol de l'industrie ovocole	11
<i>Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO)</i>	11
Survol de l'industrie des œufs d'incubation de poulet à chair	13
<i>Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC)</i>	14
Survol de l'industrie du poulet	15
<i>Producteurs de poulet du Canada (PPC)</i>	15
Survol de l'industrie du dindon	16
<i>Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD)</i>	17
Survol de l'industrie du bœuf	18
<i>Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie (OCRDMPBB)</i>	18
La Conférence 2008 sur les perspectives de l'USDA	19
Mission et mandat	20
Industrie et intervenants – Personnes-ressources	21
Régies provinciales – Personnes ressources	22



Message du nouveau président

J'aimerais tout d'abord vous dire qu'en tant que producteur laitier, je suis impatient de relever les défis qui m'attendent concernant l'industrie canadienne de la volaille et de l'agriculture et que j'ai très hâte d'apporter ma contribution.

J'entre dans le monde de l'agriculture, qui m'apparaît certainement complexe et fascinant. Ce monde s'étend des abords du Canada rural aux bureaux du centre-ville d'Ottawa et dessert une structure canadienne unique qui joue un rôle important dans le bien-être des agriculteurs, des transformateurs, des intervenants et des consommateurs de l'ensemble du Canada.

Je suis en train d'établir mes priorités pour les deux prochaines années à la barre du Conseil national des produits agricoles, et je comprends parfaitement l'importance de ce dernier en travaillant de concert avec les offices régis par la gestion de l'offre, les offices de promotion et de recherche, les intervenants et les gouvernements pour faire en sorte que le secteur demeure un fournisseur dynamique d'aliments de qualité supérieure aux consommateurs. Je veux vous assurer que le Conseil compte poursuivre les mêmes orientations qu'avant et maintenir de bonnes relations fructueuses avec toutes les parties en cause.

Arrivées et départs

Je crois qu'il serait juste d'affirmer que le Conseil a connu une importante transition depuis l'année dernière. On pourrait même aller jusqu'à dire que le Conseil se compose maintenant d'une équipe presque entièrement renouvelée.

À la fin de 2007 et au commencement de 2008, le ministre Ritz a annoncé plusieurs nominations. Brent Montgomery a été nommé vice-président du Conseil. Brent a été nommé membre au Conseil en avril 2007 en même temps qu'Ed de Jong. Tous deux jouent un rôle actif en tant que producteurs au sein de l'industrie de la volaille. Avant leur nomination, Brent était le président de l'OCCD, et Ed occupait la présidence des POIC (anciennement l'OCCOIPC). Juliann Blaser Lindenbach, partenaire active d'une entreprise laitière qui fait l'élevage de vaches Holstein de race pure à Balgonie, en Saskatchewan, est de retour au Conseil.

De nouveaux membres se sont aussi joints au Conseil. Il s'agit de Marjorie Donnan, actionnaire et trésorière d'une entreprise laitière familiale à Stirling, en Ontario, et de Patrick James, éleveur de bovins à viande d'Olds, en Alberta.

Nous saluons également le retour, après plusieurs années, de Lise Bergeron, ancienne membre de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du

Québec, dont elle a également assumé la vice-présidence. Lise possède une vaste expérience de la mise en marché collective des produits agricoles.

Je suis assuré qu'avec la vaste expérience et l'expertise des membres du Conseil, nous continuerons de prendre des décisions objectives, crédibles et équitables, qui tiennent compte autant des intérêts des producteurs que de ceux des transformateurs et des consommateurs

Le Conseil a également perdu les membres suivants : Cynthia Currie, présidente; Ron O'Connor, vice-président et éleveur de poulets de l'Ontario; Maurice Giguère, ancien membre du Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles (CCTOV) de Québec; Stewart Affleck, un producteur de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard; Susan Johnson, éleveuse de bovins du Manitoba; Roger Richard, producteur de légumes et de fraises du Nouveau-Brunswick; et enfin, Michel Veillette, ancien député du Québec.

Le Conseil reconnaît la contribution exceptionnelle de toutes ces personnes qui ont mis leur expertise, leur ardeur au travail et leur dévouement au service de l'industrie. Nous aimerions souligner tout particulièrement la contribution de longue date de Michel Veillette, qui a été membre du Conseil pendant plus de 10 ans. Les membres souhaitent le remercier de sa précieuse collaboration.



J'aimerais également reconnaître la contribution de Gordon Hunter, qui a assumé les fonctions de président par intérim à partir de la mi-février 2007. M. Hunter a mis au service du Conseil sa vaste expérience en tant qu'ancien producteur d'œufs.

Nous avons aussi connu en 2007 un mouvement important du personnel. Notre équipe, sous la gouverne du directeur exécutif Claude Janelle, a perdu plusieurs employés et en a accueilli cinq nouveaux.

Évidemment, l'arrivée de nouveaux membres entraînera quelques transitions et certains changements au sein du personnel du CNPA et des membres du Conseil. Cependant, nous sommes prêts à relever le défi, et nous nous assurerons que toutes les activités du Conseil se déroulent comme il se doit.

La collaboration et le futur

Les jours et les mois à venir vont nécessiter une véritable collaboration. Celle-ci est au cœur du système mis en place au début des années 1970 par les producteurs agricoles et les gouvernements fédéral et provinciaux. Les responsables d'aujourd'hui doivent poursuivre cette collaboration, voire l'intensifier. Nous avons besoin de chefs de file qui sont prêts à prendre des risques, à faire des compromis et à collaborer étroitement avec tous les partenaires de l'industrie.

Je crois fermement au travail d'équipe, au respect mutuel, à la transparence et aux efforts axés sur l'atteinte des résultats escomptés qui témoignent de nos valeurs. Souvenons-nous que la discussion franche et ouverte permet une meilleure compréhension et incite à l'action.

Au plaisir de travailler avec vous tous au cours des deux prochaines années.

Bill Smirle
Président

Le Conseil

Le Conseil national des produits agricoles (CNPA) a été établi en 1972 en vertu de la *Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme* (LOCPF).

Cette Loi harmonise les pouvoirs de commercialisation des provinces et des territoires, qui sont restreints au commerce intraprovincial, à ceux du gouvernement fédéral, qui s'étendent au commerce interprovincial et à l'exportation.

Cette loi autorise la création d'offices nationaux de commercialisation. Elle a été modifiée en 1993, par l'ajout principalement de la Partie III, qui permet aux producteurs d'établir des offices de promotion et de recherche. C'est ainsi qu'en 2002 le premier office de ce genre a vu le jour, soit l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie.



À l'heure actuelle, le Conseil supervise les activités de quatre offices canadiens de commercialisation : l'Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO), l'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD), les Producteurs de poulet du Canada (PPC) et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC). Les offices gèrent l'offre canadienne de poulet, de dindon, d'œufs et d'œufs d'incubation de poulet à chair. Ils mettent en œuvre et administrent les plans de commercialisation et répartissent les contingents de production pour assurer un approvisionnement adéquat. Les offices de commercialisation tirent leurs revenus de redevances collectés sur les produits vendus.

Le CNPA supervise les offices pour s'assurer que leurs activités sont conformes aux objectifs énoncés dans la Loi et pour veiller à ce qu'ils tiennent compte, dans le cadre de leurs activités, des intérêts à la fois des producteurs, des transformateurs et des consommateurs. Pour ce faire, le CNPA approuve les règlements fixant les contingents, les ordonnances sur les redevances à payer et les règlements sur l'octroi des permis et passe en revue les plans d'affaires et les politiques annuelles des offices. Le Conseil collabore également avec les gouvernements provinciaux ayant un intérêt dans l'établissement et l'exercice des pouvoirs des offices nationaux et informe le ministre et lui donne des conseils sur des sujets touchant la création et le fonctionnement des offices nationaux.

Soutien aux agriculteurs

Le Conseil appuie les producteurs en supervisant l'établissement, l'orientation et le processus décisionnel des offices nationaux, notamment en :

- » entendant et réglant les plaintes et les appels;
- » formulant des recommandations sur les activités des offices;
- » présentant au ministre des rapports sur les défis, les contraintes et les débouchés pour le secteur agricole.

À l'affût des consommateurs

Le Conseil travaille de concert avec les quatre offices pour faire en sorte que les consommateurs puissent bénéficier :

- » d'un approvisionnement régional stable, à prix raisonnable, de poulets, de dindons et d'œufs;
- » d'une industrie responsable qui conçoit des solutions adéquates pour répondre aux nouveaux défis comme l'influenza aviaire.

Réaliser son mandat à l'aide de partenariats

Le Conseil travaille en collaboration avec tous les gouvernements provinciaux et les intervenants dans le but de diffuser de l'information et des conseils sur les politiques et les programmes qui

permettent de préserver l'intégrité de notre système alimentaire, de résoudre les plaintes, d'encourager l'innovation et de soutenir la croissance et la prospérité dans les collectivités rurales et urbaines de l'ensemble du pays.

Promotion et recherche dans l'industrie du bœuf

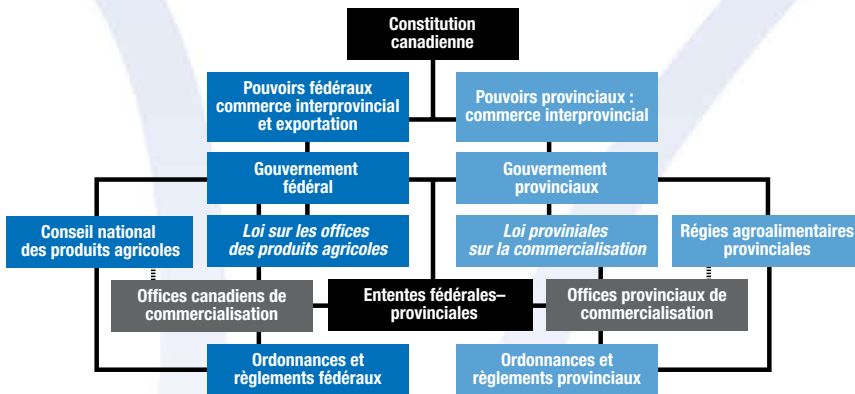
Le Conseil supervise en outre les activités de l'Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie. Cet office a pour but de promouvoir la commercialisation du bœuf par des programmes de publicité, de promotion, d'éducation des consommateurs ainsi que de recherche nutritionnelle et de recherche sur les produits. Il réalise son plan de promotion et de recherche grâce aux fonds qu'il perçoit sous forme de redevances (prélèvements).

Cadre législatif

Selon la Constitution du Canada, l'agriculture est divisée en deux compétences : la compétence fédérale qui traite de la commercialisation sur le marché interprovincial et à l'exportation, et la compétence provinciale qui traite de la commercialisation intraprovinciale. La figure suivante illustre la structure juridique fédérale-provinciale-territoriale :



Structure de la gestion de l'offre



Membres

Les membres sont nommés au Conseil par la gouverneure en conseil. Ils proviennent des différentes sphères de l'industrie agricole canadienne. Au moins la moitié des membres du Conseil doivent être des producteurs primaires. Voici les membres actuels :

Membres actuels

Bill Smirle, président (2008-2010)

Bill Smirle réside à Morewood, en Ontario, où il est associé dans l'exploitation laitière de sa famille. M. Smirle a travaillé pendant 37 ans dans le milieu de l'éducation, dont 21 comme directeur du Conseil scolaire d'Ottawa. Il a fait partie du conseil d'administration de la Chesterville and District Agricultural Society en 2007. En outre, il a participé activement à la vie politique municipale à titre d'adjoint au

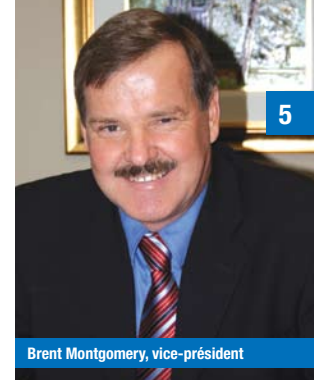
maire de North Dundas (de 2003 à 2006) et de conseiller municipal des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry (de 2003 à 2006). Entre autres rôles au sein de la collectivité, M. Smirle a été membre exécutif de la Chambre de commerce de North Dundas en 2007 et président du conseil d'administration du Winchester District Memorial Hospital de 2003 à 2006.

Brent Montgomery, vice-président (2007-2011)

Brent Montgomery exploite une ferme de dindon en partenariat avec son frère à Valcartier au Québec. Il a occupé plusieurs postes dans le domaine de l'agriculture, notamment ceux de président de l'Office canadien de commercialisation du dindon et d'administrateur de la Fédération des producteurs de volailles du Québec. Brent est également maire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier depuis 1988.



Bill Smirle, président



Brent Montgomery, vice-président



Ed de Jong, membre



Juliann Blaser Lindenbach, membre



Lise Bergeron, membre



Marjorie Donnan, membre



Patrick James, membre

Ed de Jong, membre (2007-2010)

Ed de Jong exploite une entreprise d'élevage de volailles de chair et de vaches laitières à Abbotsford en Colombie-Britannique. Ed a occupé de nombreux postes associés à l'agriculture, dont ceux de délégué auprès de la « B.C. Federation of Agriculture », de directeur de l'Association canadienne des producteurs d'œufs d'incubation et président de l'Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair.

Juliann Blaser Lindenbach, membre (2008-2009)

Juliann Blaser Lindenbach est une associée active, avec son mari, dans une exploitation de vaches laitières de race pure Holstein. Elle fait partie du conseil d'administration des « Dairy Farmers of Saskatchewan » et siège au Comité national de promotion des Producteurs laitiers du Canada. Juliann s'est engagée à faire avancer le système d'éducation en Saskatchewan. Elle est entrée sur le marché du travail comme infirmière autorisée et continue à pratiquer sur une base occasionnelle sa profession de spécialiste en soins ambulatoires.

Marjorie Donnan, membre (2008-2010)

Marjorie Donnan est actionnaire et trésorière de la ferme laitière familiale à Stirling, en Ontario, une exploitation de 270 vaches laitières de race Holstein. L'entreprise est également engagée dans l'exportation de bovins. Mme Donnan a travaillé pendant plusieurs années au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, où elle

s'occupait de la tenue de livres comptables pour les agriculteurs. Elle a siégé à la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario pour deux mandats de trois ans entre 1996 et 2002.

Lise Bergeron, membre (2008-2011)

Lise Bergeron habite à Montréal, au Québec. Elle a une vaste expérience de la mise en marché collective de produits agricoles au Québec et à l'échelle nationale. Mme Bergeron a été membre de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de 1996 à 1999 et elle a occupé le poste de vice-présidente de l'organisation de 1999 à 2007. De 1986 à 1991, elle a été vice-présidente du Conseil national des produits agricoles. Mme Bergeron a également été membre du Tribunal canadien du commerce extérieur de 1991 à 1995. Auparavant, elle a aussi travaillé pour la Fédération des producteurs de porcs du Québec et la Coopérative fédérée du Québec.

Patrick James, membre (2008-2010)

Patrick est un éleveur de bovins de boucherie d'Olds, en Alberta, et un exploitant agricole fort expérimenté dans les questions albertaines. Il participe à de nombreux conseils, organismes et comités dans sa communauté. Détenteur d'un certificat en agriculture du Collège de Olds, Patrick possède de l'expérience dans la négociation, la médiation des différends et l'art oratoire. Le mandat de Patrick au Conseil est de deux ans.

Personnel du CNPA

Nous avons connu en 2007 un mouvement important du personnel. Notre équipe, sous la gouverne du directeur exécutif Claude Janelle, a été affectée par le départ de Tim Prendergast, notre agent de statistiques, qui a accepté un nouveau poste à Santé Canada, de Demeena Seyan, adjointe aux Affaires réglementaires, qui termine un stage pour devenir avocate en collaboration avec les services juridiques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, ainsi que le départ en congé parental de Nathalie Weese, adjointe administrative.

Nous sommes heureux d'accueillir à nouveau au sein de notre équipe Chantal Lafontaine, coordonatrice des communications, et Lise Leduc, chef d'équipe, Services d'affaires intégrées. D'autres nouveaux employés se sont joints aux Politiques et opérations de programme, soit Hélène Devost et Marcel Huot, tous les deux analystes, et Mohammed Hassan, qui a accepté le poste d'agent des statistiques. Marc Chamillard, directeur, ainsi que Mélanie Amyotte et Ginette Hurtubise, membres de l'équipe de soutien administratif, se sont joints à l'équipe des Services des affaires intégrées, alors que Nancy Fournier a rejoint les rangs des Affaires réglementaires et du Secrétariat du Conseil à titre d'agente aux affaires réglementaires.



Bureau du président

Bill Smirle *Président*
Claude Janelle *Directeur exécutif*
Lisette Wathier *Adjointe exécutive*

Affaires réglementaires, Secrétariat et greffe du Conseil

Carola McWade *Directrice*
Chantal Lafontaine *Coordonnatrice des communications*
Pierre Bigras *Agent des affaires réglementaires*
Nancy Fournier *Agente des affaires réglementaires*

Politiques et opérations de programme

Christine Kwasse *Directrice*
Reg Milne *Conseiller principal*
Clément Côté *Conseiller principal*
Hélène Devost *Analyste*
Marcel Huot *Analyste*
Mohamed Hassan *Agent des statistiques*

Services d'affaires intégrés

Marc Chamaillard *Directeur*
Lise Leduc *Chef d'équipe*
Mélanie Amyotte *Adjointe administrative*
Ginette Hurtubise *Adjointe administrative*

Revue des affaires du Conseil

Réunions

Les nombreuses réunions ont fait de l'année 2007 une période fort occupée. Le Conseil lui-même s'est réuni à dix reprises, dont une fois par téléconférence. Toutes les réunions se sont tenues à Ottawa, à l'exception d'une seule, qui a eu lieu à Niagara Falls. Au printemps 2007, les membres du Conseil ont participé à une conférence du Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles (CCTOV) et ont profité de l'occasion pour tenir une réunion du Conseil. Le fait de faire coïncider les deux événements a permis au Conseil et aux représentants de l'industrie de discuter des différentes questions qui touchent les offices et les transformateurs.

Les membres du Conseil et le personnel du CNPA ont participé aux réunions des offices régulièrement tout au long de l'année en plus de participer à leur assemblée générale annuelle pendant le mois de mars. Ils ont aussi participé à un certain nombre de réunions des régies provinciales un peu partout au Canada au cours desquelles ils ont partagé de l'information et offert leurs salutations au nom du Conseil.



Planification stratégique et planification des activités

L'année passée a été à la fois intéressante et stimulante et nous sommes heureux de dire que le Conseil a poursuivi les travaux sur ses objectifs et résultats stratégiques.

Nous avons continué de mettre en œuvre notre plan stratégique triennal en nous concentrant sur le suivi des offices et du système de gestion de l'approvisionnement, la résolution de conflits, la recherche de nouvelles possibilités pour l'établissement de nouveaux offices de promotion et de recherche et la réalisation d'une gestion efficace, transparente et responsable.

Le Conseil est fier de son rôle de chef de file, de son expertise, du partage de l'information et de la tenue de réunions, qui stimulent la réflexion novatrice au sein des offices et dans l'ensemble de l'industrie.

Le personnel du CNPA s'est aussi réuni à plusieurs reprises en 2007 dans le but d'élaborer un plan d'affaires et d'établir des priorités clés qui contribueront à définir les activités centrales du CNPA et de lier ces priorités à des tâches désignées pour le prochain exercice.

Plaintes

Le Conseil ne tient plus automatiquement des audiences pour entendre les plaintes des intervenants. Il offre plutôt une participation sur une base volontaire à un mode alternatif de règlement des conflits. Le Conseil ne convoquera des audiences en la matière que si le sujet se qualifie en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les offices des produits agricoles*.

Les membres du Conseil ont assisté à un atelier sur les modes alternatifs de règlement des conflits afin de mieux connaître les diverses options à leur portée et de déterminer celles qui conviennent le mieux aux intervenants.

Le Conseil a traité trois plaintes en 2007. L'une de ces plaintes émanait du Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles (CCTOV) et portait sur l'établissement des contingents pour une période donnée; et les deux autres concernaient un éleveur de dindons de l'Alberta, qui touchait l'administration de la politique en matière d'exportation de l'Office canadien de commercialisation du dindon. Dans le cas de ces deux dernières, le Conseil avec l'appui de la Régie provinciale de l'Alberta et l'apport de l'OCCD ont travaillé à faire progresser les discussions et un accord de principe a été conclu en décembre 2007.

Loi sur la commercialisation des produits agricoles (LCPA)

La LCPA permet l'adoption des décrets du gouverneur en conseil pour la délégation aux agences et offices provinciaux du pouvoir de réglementer la commercialisation des produits agricoles dans le cadre du commerce interprovincial et à l'exportation et du pouvoir d'établir, de prélever et d'utiliser des redevances.

Le Conseil est responsable de l'administration quotidienne de la LCPA et appuie les organismes pendant le processus de demande et de modification des décrets. Un office provincial de commercialisation doit faire une demande au gouvernement fédéral afin d'obtenir cette délégation de pouvoir en vertu de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles. Le CNPA guide le groupe dans le processus de présentation d'une demande et la pilote tout au long du processus subséquent d'évaluation et de prise de décision au sein de l'appareil fédéral. Si la demande du groupe est approuvée, le gouvernement fédéral octroie officiellement au groupe l'autorisation visée et décrit les pouvoirs et les restrictions dans un décret de délégation pris en vertu de la LCPA.

Une tournée à travers le Canada a été entreprise en 2006-2007 pour informer les offices et les agences qui détiennent des pouvoirs en vertu de la LCPA de leurs rôles et responsabilités découlant de ces pouvoirs délégués.



En 2007, on a apporté des changements dans les décrets de délégation de certaines provinces. En outre, on a modifié les redevances à payer pour la commercialisation des porcs en Alberta et apporté des modifications à l'ordonnance sur le canola en Saskatchewan. Au Centre du Canada, on a modifié les redevances à payer pour la commercialisation des porcs en Ontario et au Québec et, dans la région de l'Est, les producteurs de bois ont modifié leur décret sur les redevances à payer.

Le Conseil poursuit ses efforts en vue de simplifier le long processus administratif que les offices provinciaux doivent suivre lorsqu'ils veulent apporter des changements à leurs ordonnances et à leurs règlements.

Association nationale des régies agroalimentaires (ANRA)

Le Conseil fait partie de l'Association nationale des régies agroalimentaires (ANRA). Il s'agit d'un groupe intergouvernemental fédéral-provincial facilitant l'échange d'idées et de renseignements sur les enjeux communs.

L'ANRA est formée de représentants du CNPA, de la Commission canadienne du lait et de représentants des régies agroalimentaires de chaque province. Les régies provinciales supervisent les activités des offices de commercialisation provinciaux.

En mai 2007, le Conseil a participé à une table ronde avec l'ANRA pour discuter des enjeux et des préoccupations à l'égard de la gestion de l'offre. Des représentants de l'OCCD et de l'OCCO y ont exposé leurs préoccupations respectives. Le Conseil a présenté aux membres de l'ANRA son rapport annuel dans lequel on explique les décisions prises et les activités réalisées au cours de l'année. Il a pris connaissance des commentaires de toutes les provinces dans le cadre du rapport de la table ronde.

En 2007, les membres de l'ANRA et des sous-comités ont tenu six téléconférences pour discuter des différents enjeux et priorités.

Initiatives en matière de communication

Le personnel du CNPA a continué d'offrir des produits et des projets d'information visant à renseigner et à tenir à jour les membres du Conseil, le personnel, les partenaires de l'industrie et les intervenants.

Bulletin Focus

Le retour de la coordonnatrice des communications du Conseil a signalé également le retour à plein régime du bulletin *Focus*, qui informe les lecteurs en leur présentant les dernières nouvelles. Cet organe d'information met dorénavant l'accent sur les affaires et les décisions du Conseil et offre des nouvelles de premier plan sur le portefeuille, le ministère, l'industrie et la scène internationale.

	<h1>FOCUS Bulletin</h1>	<p>Mai 2008</p>
<p>Conseil national des produits agricoles / National Farm Products Council</p>		
<p>Rénovations des bureaux du CNPA</p>		<p>DANS CE NUMÉRO</p>
<p>Au cours des derniers mois, les bureaux du CNPA ont été quelque peu transformés. Depuis l'arrivée de nos nouveaux employés, nous avons dû réaménager certains locaux pour tenir compte de l'accroissement de notre personnel. Nous avons modifié la réception pour lui donner un look encore plus accueillant, nous avons agrandi la salle de conférence, nous avons érigé quelques cloisons pour offrir davantage de confidentialité et nous avons réaménagé plusieurs postes de travail.</p>	<p>« Les rénovations sont terminées et nous sommes très satisfaits des résultats. Nous voulions offrir à notre personnel un milieu sain où il fait bon travailler et c'est exactement ce que nous avons obtenu avec ces changements », a déclaré le président Bill Smirle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Affaires du Conseil * Nouvelles internationales * Nouvelles du ministère * Nouvelles de l'industrie * Le saviez-vous? * Réunions à venir * Citation du mois * Nouvelles en bref
<p>Nous aimerions profiter de l'occasion pour vous rappeler que nos portes sont toujours ouvertes et nous vous invitons tous à venir visiter nos bureaux fraîchement réaménagés.</p>		<p>COMMENTAIRES ou QUESTIONS</p>
		<p><i>Conseil national des produits agricoles</i> Édifice Canada, 16^e étage 344, rue Slater Ottawa (Ontario) K1R 7Y3 Courriel : nfpcweb@agr.gc.ca Téléphone : (613) 995-6752 Télécopieur : (613) 995-2097 TTY/TTD : (613) 943-3707</p>
		<p>Rédaction/Création : Chantal Lafontaine</p>
		



Nous avons élaboré pour 2008 un calendrier de production complet et nous comptons produire sept numéros. Nous avons éliminé la distribution par télécopieur. *Focus* est désormais distribué électroniquement par courriel en format PDF. Il est aussi affiché en HTML et en PDF sur le site Web du CNPA.

Site Web

Au cours de l'année, nous avons reçu des commentaires constructifs des utilisateurs concernant notre site Web. Ces précieux commentaires nous aident à tenir notre site à jour.

Cette année, nous avons réaménagé la page des affaires réglementaires afin de faciliter la navigation dans cette section. Outre la page d'accueil du Conseil, les pages les plus visitées en 2007 sont notamment celles des personnes-ressources des offices de commercialisation et des gouvernements provinciaux.

Au début de 2008, le personnel du CNPA a entrepris de remanier le site Web du Conseil pour se plier aux normes de présentation des sites Internet du gouvernement du Canada. Le nouveau site Web sera davantage dynamique et convivial et prendra en compte les commentaires que nous avons reçus au cours des dernières années. Nous souhaitons mettre en place un site Web dynamique, interactif et plus facile à gérer.

Recueil de données

Le Conseil a publié et distribué la version 2007 du recueil de données sur l'*Industrie de la volaille et des œufs au Canada*. Il s'agit de la sixième édition de ce recueil qui présente un éventail diversifié de faits et de données statistiques sur l'industrie de la volaille et des œufs.

La liste de distribution du recueil a augmenté au fil des ans. Celui-ci est toujours considéré comme un outil pratique pour l'industrie de la volaille et des œufs, les ministères des gouvernements, le milieu universitaire et d'autres intervenants.

Services d'affaires intégrés

Au cours des dernières années, l'administration générale au sein du gouvernement du Canada a connu sa part de changements et d'améliorations.

Ces améliorations nécessaires visaient principalement à fournir aux institutions, aux ministères et aux organismes fédéraux comme le CNPA les lois, les politiques, les directives et les outils pour continuer à réaliser les objectifs d'affaires et à relever les défis opérationnels. Tout cela pour faire en sorte de pouvoir bien desservir l'ensemble des Canadiens pour encore de nombreuses années.

Outres ces changements et améliorations, les fonctions d'administrateur général assumées par le président du CNPA ont grandement évolué au cours des dernières

années, permettant ainsi d'assurer une saine gestion administrative et d'améliorer la reddition de comptes.

Avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* et la nouvelle *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, le CNPA a mis en application plusieurs nouvelles politiques, approches et outils visant à appuyer ces nouvelles mesures et à faire en sorte que les fonctionnaires de l'organisation puissent bénéficier de pratiques et de processus assurant une saine gestion des ressources humaines tout en continuant de compter sur une équipe de haute direction solide.

Le CNPA s'efforce de mettre en application des pratiques de modernisation de la fonction de contrôleur, des principes de leadership stratégique, des processus de saine planification des affaires, de gestion des risques, de gestion intégrée du rendement et des objectifs d'apprentissage ainsi que des valeurs de base comme le mérite, l'objectivité, l'excellence, la représentativité et la capacité de servir le public avec intégrité, dans la langue officielle de son choix.

Le CNPA continue de respecter, voire d'excéder, des pratiques rigoureuses de gestion et de responsabilisation dans l'exécution de son mandat. Il s'efforce toujours de collaborer étroitement avec les organismes centraux du gouvernement fédéral comme le Conseil du Trésor, le Conseil privé, l'Agence de la fonction publique du Canada et la Commission de la fonction publique.



État de l'industrie en 2007 : Revue des offices

Survol de l'industrie ovicole

Selon l'Office canadien de commercialisation des œufs, en 2007, la production d'œufs était supérieure de 0,6 p. cent à celle de 2006. Selon les données d'AC Nielsen, les ventes au détail des œufs en coquille ont faibli en 2006, mais elles montrent des signes d'amélioration en 2007. Les données préliminaires annuelles pour 2007 laissent entendre que la consommation totale d'œufs en coquille frais a augmenté de 1 p. cent comparativement à 2006.

Les ventes au détail d'œufs liquides et de produits d'œufs ont continué d'augmenter dans toutes les provinces sauf à Terre-Neuve-et-Labrador et en Colombie-Britannique. À l'échelle nationale, les ventes d'œufs liquides ont augmenté de 8 p. cent par rapport à l'an dernier.

Outre un petit volume supplémentaire (410 000 douzaines) d'œufs de table importé à la fin de l'an 2007, la production intérieure d'œufs et les importations régulières d'œufs de table requises en vertu des obligations du Canada en matière de commerce ont été suffisantes pour répondre au marché de la consommation en 2007.

Le secteur des œufs destinés à la transformation a continué de croître en 2007. Ce marché est principalement alimenté par la production d'œufs qui excède les exigences du marché de la consommation et par les importations d'œufs transformés requises pour remplir les obligations commerciales du Canada. Cependant, comme par les années passées, le secteur des œufs destinés à la transformation a nécessité l'importation d'un volume supplémentaire important d'œufs en coquille (3,5 millions de douzaines) et d'œufs transformés (983 000 kg) afin de disposer d'un approvisionnement suffisant d'œufs pour répondre à la demande des clients.

Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO)

En 2007, l'Office a réussi à mettre en place une ordonnance de contingentement. L'année précédente, elle n'avait pas obtenu d'ordonnance en raison de problèmes entourant la façon dont le critère de l'avantage comparatif de production (ACP) aurait dû être appliqué dans la méthode d'allocation ainsi que du différend avec les signataires de la Saskatchewan.

Les signataires de la Saskatchewan de l'Accord fédéral-provincial sur la production d'œufs ont déposé une plainte au Conseil concernant l'ordonnance de contingentement de l'OCCO pour 2007, demandant ainsi au Conseil de ne pas approuver d'ordonnance.



Les signataires de la Saskatchewan étaient d'avis que l'OCCO n'avait pas pris en considération les critères régissant les allocations au-delà de la base figurant dans la Proclamation relative à l'Office lors de l'établissement de l'ordonnance de contingentement de 2007, en particulier de l'avantage comparatif de production.

Le Conseil a décidé de reporter sa décision à l'égard de l'ordonnance de contingentement proposée jusqu'à ce qu'il puisse rencontrer les représentants de la Saskatchewan et de l'OCCO pour entendre leurs préoccupations. Cette réunion a eu lieu le 9 janvier 2007. Au cours de la réunion du Conseil du 19 février, le Conseil a pris la décision de rejeter la plainte de la Saskatchewan et d'approuver l'ordonnance de contingentement pour 2007. Au début d'avril, les signataires de la Saskatchewan ont déposé une requête pour casser l'ordonnance de contingentement de 2007. Le cas est présentement en instance.

En juillet 2007, le conseil de l'OCCO a approuvé une nouvelle politique régissant les œufs de vaccins. Cette politique touche à la fois la production de vaccins contre le rhume et l'influenza et la fabrication de vaccins contre les pandémies. On a établi le premier contingent d'œufs de vaccins pour 2008. À l'heure actuelle, des contingents d'œufs de vaccins ont été accordés en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick.

En 2007, l'OCCO a continué de surveiller les principaux enjeux touchant l'industrie ovocole au Canada, comme les négociations actuelles à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'influenza aviaire (IA), les soins aux animaux et la salubrité des aliments. L'Office a élaboré un plan d'urgence en cas d'IA et a travaillé à améliorer la préparation de l'industrie ovocole au cas où un autre foyer d'IA apparaîtrait.

L'OCCO a aussi travaillé à l'élaboration d'un nouveau programme de commercialisation et de nutrition pour 2007 et les années subséquentes. En outre, l'Office poursuit son travail sur le Programme d'approvisionnement national d'œufs (PANO). Ce programme vise à mettre au point un système de production plus efficace et mieux adapté au marché.

La situation financière de l'Office s'est considérablement améliorée en 2007. L'Office s'attend à ce que le solde de ses fonds (Fonds d'administration et Fonds de péréquation) atteignent 53,1 millions de dollars. L'augmentation la plus importante a été observée dans le Fonds de péréquation, qui a augmenté de 32,1 millions de dollars. Cette augmentation est attribuable au prix élevé des œufs de casserie aux États-Unis, sur lequel repose le prix de vente de l'OCCO aux transformateurs d'œufs, et sur des volumes de produit industriel moins élevés que prévus. Étant donné sa situation financière solide en 2007, l'Office a réduit ses redevances à payer de 0,0075 \$ la douzaine pour 2008.

Aperçu pour 2008

Pour 2008, l'Office prévoit une croissance de 1 p. cent de la demande d'œufs en coquille pour le marché de consommation, une baisse des prix américains d'œufs de casserie et une augmentation des prix des producteurs canadiens. L'augmentation de la demande d'œufs en coquille pour le marché de consommation correspond à l'augmentation de la population canadienne prévue par Statistique Canada. La baisse des prix américains est attribuable à la situation relative à l'offre et à la demande alors que l'augmentation des prix des producteurs, lesquels reposent sur la formule de coût de production, est attribuable à l'augmentation des aliments pour animaux, qui devraient continuer d'augmenter étant donné l'augmentation de la demande de maïs pour la production d'éthanol. L'Office s'attend à une légère augmentation de la production en 2008, en raison principalement de la meilleure gestion des troupeaux et de l'accroissement de la productivité des pondeuses.

Défis et occasions

L'Office a travaillé à revoir son Accord fédéral-provincial-territorial. Cependant, les préoccupations soulevées par les signataires de la Saskatchewan à l'égard de la méthode proposée pour établir les contingents au-delà de la base constituent un obstacle important à la progression de ce dossier. Les contingents au-delà de la base sont des contingents qui excèdent

le volume établi dans la Proclamation originale et l'Accord fédéral-provincial.

Au cours des dernières années, le Conseil s'est montré préoccupé par l'augmentation des coûts du Programme des produits industriels (PPI). Le Conseil a demandé à l'OCCO de régler les problèmes structureux liés à la capacité financière et à la capacité du Programme, qui a connu des contraintes financières importantes au cours des dernières années. Il a demandé à l'OCCO d'élaborer un plan exhaustif pour régler ce problème. Le PPI a été établi au cours des années 1970 dans le but de retirer les œufs excédentaires du marché de consommation et de les redistribuer sur les marchés de la transformation et des produits pharmaceutiques.

L'augmentation importante du volume d'œufs excédentaires au fil des ans et les répercussions financières, en particulier lorsque les prix américains sont faibles, est devenue une question de nature structurelle pour l'OCCO.

L'OCCO travaille en collaboration avec l'Équipe responsable de l'approvisionnement national d'œufs (EANO) pour examiner une gamme variée de programmes et de politiques servant à mieux distribuer l'approvisionnement d'œufs, ce qui se traduit par une réduction des coûts de fonctionnement du PPI. L'EANO est un groupe composé de représentant de l'OCCO et du personnel du conseil provincial, des administrateurs de l'OCCO et de représentants des secteurs des œufs de casserie et du classement.

Survol de l'industrie des œufs d'incubation de poulet à chair

On estime que la production d'œufs d'incubation a augmenté en 2007 pour atteindre un volume de production 1,5 p. cent plus élevé qu'en 2006 en raison de la solidité du marché du poulet. Les hausses les plus fortes ont été constatées en Alberta et dans les provinces de l'Atlantique, avec des augmentations respectives de 4,0 p. cent et de 3,0 p. cent. Deux provinces ont eu des taux de production moins élevés en 2007 qu'en 2006 : en effet, la Saskatchewan a connu une baisse de 1,5 p. cent et le Manitoba, une baisse légère de 0,6 p. cent.

Le prix des œufs d'incubation de poulet à chair a augmenté en 2007 de 0,0565 \$ par poulet pouvant être vendu en Colombie-Britannique, de 0,0200 \$ au Manitoba et de 0,0065 \$ en Ontario et au Québec.

En 2007, les importations d'œufs d'incubation de poulet à chair et de poulets ont atteint, en équivalent d'œufs, 146,7 millions d'œufs, soit 3,7 p. cent au-dessus du contingent tarifaire total de 141,4 millions d'œufs, traduisant encore une fois la solidité du marché du poulet.



Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC)

L'Office a fait modifier sa Proclamation au cours de l'été. Les principaux changements, portent sur le retrait de l'Alberta comme province membre (l'Alberta s'est retirée le 1^{er} décembre 2004), le nouveau nom de l'Office, qui devient les Producteur d'œufs d'incubation du Canada et le changement de nom des membres du Manitoba, alors que la Manitoba Broiler Hatching Egg and Chick Commission voit ses pouvoirs conférés aux Manitoba Chicken Producers en raison de sa dissolution.

Tout comme les trois autres offices de commercialisation nationaux, les POIC ont travaillé à l'élaboration d'une stratégie relative à la santé des animaux visant à protéger la santé et les conditions de vie des animaux tout en maintenant des marchés intérieurs et internationaux forts pour les animaux vivants et leurs produits.

L'Office a poursuivi la mise au point de son programme de salubrité des aliments à la ferme, soit le Programme canadien d'assurance de la qualité des œufs d'incubation (PCQOI).

L'Office a travaillé sur l'utilisation des allocations pour importation en mettant en application un système de sanctions. Une pénalité sera normalement imposée à un couvoir dans la prochaine année suivant la sous-utilisation de la quote-part

des importations de poulets et d'œufs d'incubation de poulet à chair si l'utilisation réelle de l'une ou l'autre part est inférieure à 90 p. cent. Elle sera rajustée à la baisse en fonction de la sous-utilisation totale des deux contingents d'importation.

La pénalité en cas de sous-utilisation peut entraîner une redistribution importante des quotas d'importation des provinces non réglementées aux provinces qui le sont. L'Office croit qu'une redistribution des allocations d'importation entraîne une perturbation des marchés, car les importations pourraient augmenter considérablement dans une province, amenant un couvoir à réduire le volume intérieur d'achat des œufs d'incubation de poulet à chair. L'Office et la Fédération canadienne des couvoirs ont mis sur pied un groupe de travail ayant pour mandat de formuler des recommandations qui seront présentées à la Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Aperçu pour 2008

On s'attend à ce que la production d'œufs d'incubation de poulet à chair soit plus élevée en 2008 qu'en 2007. Les volumes de production plus élevés seront tempérés par le coût élevé des aliments du bétail. On s'attend en effet à ce que ces derniers augmentent en raison de la production

d'éthanol qui entraîne une concurrence agressive pour l'approvisionnement de maïs destiné à l'alimentation animale.

L'Office espère pouvoir terminer et mettre en application son Accord fédéral-provincial révisé d'ici la fin de 2008.

Défis et occasions

L'Office ne compte actuellement que quatre provinces membres. Des négociations ont cours avec l'Alberta et la Saskatchewan pour la réintégration de la première et l'entrée de la seconde à l'Office, ce qui renforcerait la présence de celui-ci et augmenterait la stabilité des producteurs.



Survol de l'industrie du poulet

L'industrie canadienne du poulet, tout comme celle des États-Unis, a connu une année fructueuse en 2007, malgré l'augmentation du coût des aliments du bétail. Les prix moyens de vente au gros au Canada pour les poitrines, les ailes, les oiseaux entiers et la viande brune ont tous été plus élevés qu'en 2006 et les plus élevés des cinq dernières années, sauf pour 2004, alors que la Colombie-Britannique était au prise avec un foyer d'influenza aviaire (IA). Bien que les prix au gros soient demeurés élevés tout au long de l'année, la tendance générale était légèrement à la baisse.

Le prix moyen des producteurs canadiens pour le poulet vivant en 2007 a atteint des sommets à 1,28 \$ le kg, soit 0,132 \$ plus élevé qu'en 2006 et 0,082 \$ plus élevé qu'en 2005.

Selon Statistique Canada, l'indice des prix à la consommation pour le poulet frais et congelé a augmenté de 8,2 p. cent depuis 2006. En 2007, la consommation de poulet par personne était d'environ 31,9 kg, soit 0,1 kg de plus que l'année précédente.

La production de poulet a augmenté de 29,7 Mkg en 2007, soit une augmentation de 3 p. cent par rapport à 2006. Bien que l'augmentation soit destinée en grande partie aux ventes sur le marché intérieur, la production en vertu du programme d'expansion des marchés des Producteurs de poulet du Canada (PPC), qui touche

surtout les exportations, a compté pour environ le tiers de l'augmentation.

Selon le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, les importations ont atteint 152,3 Mkg en 2007. Les États-Unis (51,0 Mkg) et le Brésil (27,7 Mkg) ont été les deux principaux fournisseurs du Canada. Les exportations canadiennes ont été estimées à 120,3 Mkg, en hausse de 15 p. cent comparativement à 2006. Les exportations étaient principalement destinées aux États-Unis (51,1 Mkg) et aux Philippines (13,4 Mkg). Les importations et les exportations réalisées dans le cadre du Programme d'importation pour réexportation (PIR), qui permet d'importer du poulet pour qu'il soit transformé au Canada avant d'être réexporté, ont totalisé 74,3 Mkg en 2007, soit une augmentation de 34 p. cent par rapport à 2006 et de 89 p. cent depuis 2002.

Producteurs de poulet du Canada (PPC)

Par l'entremise des travaux de leur Groupe de travail technique sur l'allocation (GTTA) et de leur nouveau Comité sur la politique en matière de production (CPP), les Producteurs de poulet du Canada s'efforcent d'améliorer le processus d'établissement des allocations pour qu'il soit davantage adapté aux besoins du marché.

Les PPC ont terminé l'examen des modifications apportées à leurs règlements et politiques pour faire en sorte qu'ils soient cohérents et adaptés aux réalités d'aujourd'hui dans une perspective à la fois administrative et juridique.



Dans le cadre de cet exercice, les PPC ont modifié leur politique d'expansion des marchés, leurs politiques de surveillance et d'application de la loi, leur ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation du poulet et leur règlement concernant la délivrance des permis. Les changements apportés aux politiques, ordonnances et règlements rendent les pratiques et les procédures plus claires pour les intervenants de l'industrie.

Aperçu pour 2008

Les PPC prévoient une augmentation de la production de 1,3 p. cent en 2008 comparativement à l'année précédente. Ils prévoient que les prix du gros faibliront par rapport aux taux record de 2007. La montée constante du prix des oiseaux vivants, les excédents de porc canadien à faible prix, le ralentissement de l'économie américaine et la force du dollar canadien sont des sujets préoccupants en ce qui concerne l'aperçu des marchés pour 2008.

En outre, bien que le spectre de l'IA se soit quelque peu estompé dans l'esprit des consommateurs, la menace possible d'un nouveau foyer continue de hanter l'industrie; car si elle refaisait surface, la maladie pourrait avoir une incidence autant sur la production que sur la consommation de poulet.

Défis et occasions

L'un des défis constants pour l'Office est de poursuivre l'amélioration du processus d'établissement des allocations pour le rendre mieux adapté aux marchés.

Les résultats des négociations de l'OMC continuent de préoccuper les secteurs assujettis à la gestion de l'offre et les PPC ont déployé des efforts importants en 2007 pour faire part de leurs préoccupations dans l'ensemble du pays.

Les PPC collaborent avec les intervenants de l'industrie et les gouvernements pour régler la question de la montée rapide du Programme d'importation pour réexportation (PIR). Cette question soulève des préoccupations concernant le recours abusif à ce programme, alors que du poulet destiné à la réexportation pourrait demeurer sur le marché intérieur.

On constate également un besoin constant pour l'industrie de maintenir la confiance des consommateurs dans la qualité et la salubrité du poulet canadien et de faire la preuve que l'industrie canadienne du poulet se préoccupe adéquatement du bien-être des animaux.

Survol de l'industrie du dindon

Dans l'ensemble, l'industrie du dindon, au Canada comme aux États-Unis, a connu une bonne année en 2007.

La production canadienne de dindon a totalisé 168,1 Mkg (poids éviscéré) en 2007, soit une hausse de 5,6 Mkg par rapport à 2006, attribuable en grande partie à la production de mâles légers (en hausse de 3,6 Mkg) et de mâles lourds (en hausse de 2,7 Mkg). La production de ces derniers a atteint un niveau record de 62,6 Mkg, comptant pour 37 p. cent de la production totale de l'industrie, traduisant ainsi une augmentation de la demande pour des produits surtransformés.

Les stocks en entrepôt à la fin de l'année 2007 étaient de 2,6 Mkg plus élevés qu'au début de l'année. La consommation apparente au Canada a atteint un sommet à 140,4 millions de kilogrammes, une hausse de 1,9 Mkg comparativement à 2006.

Selon les Affaires étrangères et Commerce international Canada, les importations de dindon et de produits connexes ont totalisé 5,4 Mkg en 2007, soit légèrement en baisse par rapport à 2006. La majorité des importations provenaient des États-Unis (2,7 Mkg) et du Chili (2,3 Mkg).

Selon Agriculture et Agroalimentaire Canada, les exportations de dindon ont atteint 18,9 Mkg, une hausse de 5 p. cent comparativement à 2006.



Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD)

En décembre 2006, à la suite de travaux soutenus, le Conseil d'administration de l'OCCD a approuvé une politique nationale sur l'allocation du contingent commercial. La politique accorde une plus grande souplesse qui aidera les producteurs et les transformateurs à faire face aux changements sur les marchés.

La politique, qui présente une répartition des contingents entre le marché des oiseaux entiers et celui des produits transformés et des morceaux, a été conçue pour offrir une certaine stabilité au marché des oiseaux entiers tout en permettant un approvisionnement accru au secteur de la surtransformation. La politique a été utilisée pour établir les allocations de la période de contrôle 2007-2008, qui s'échelonnait du 29 avril 2007 au 26 avril 2008. Les premières réactions à l'égard de la mise en œuvre de la nouvelle politique ont été positives.

À la lumière de la mise en œuvre de la nouvelle politique sur l'allocation du contingent commercial, l'OCCD a amorcé l'examen de ses règlements et de ses ordonnances afin de déterminer quelles seraient les modifications nécessaires qui permettraient de créer le régime réglementaire requis pour appuyer toutes les politiques de l'Office sur le contingentement. Les instruments réglementaires qui doivent être modifiés sont : les règlements sur les contingents

et l'octroi de permis, ainsi que les ordonnances sur les redevances à payer et sur la délégation de pouvoirs. De plus, l'Office prépare un accord sur la politique d'application et de suivi qui établira de quelle façon les diverses classes de contingent feront l'objet d'un suivi, d'une vérification et d'une application. Il établira également les responsabilités respectives de l'Office et des offices provinciaux de commercialisation en ce qui concerne l'allocation des contingents et le paiement des redevances.

En juin 2007, Arnold Leth (le plaignant), un éleveur et transformateur de dindons biologiques, a déposé une plainte, sa deuxième à ce jour, auprès du Conseil contre l'OCCD. M. Leth alléguait que l'OCCD avait fait une erreur dans le calcul des ses ventes pour exportation lors de l'examen de sa demande de contingent d'exportation. L'OCCD a travaillé activement et a appuyé le CNPA dans la résolution de cette plainte.

Aperçu pour 2008

L'OCCD prévoit que la production de dindons vivants atteindra 217,6 Mkg en 2008, soit 6,5 p. cent de plus qu'en 2007. La force du dollar canadien, le surplus de porcs canadiens à faible prix, le ralentissement de l'économie américaine et l'augmentation du coût des aliments du bétail qui se traduit par une augmentation du coût des oiseaux vivants pour les transformateurs sont des éléments qui pourraient avoir des répercussions négatives sur le marché.



Défis et occasions

À l'heure actuelle, l'OCCD doit s'efforcer de terminer les travaux sur sa nouvelle politique en matière d'allocation du contingent commercial afin qu'elle puisse être entièrement opérationnelle au cours des prochaines années. On travaille encore à mettre au point les instruments réglementaires et politiques nécessaires pour appuyer la nouvelle politique. L'OCCD a travaillé conjointement avec les offices provinciaux de commercialisation à l'activation de la nouvelle politique d'allocation et faire en sorte que les règlements et politiques fédérales et provinciales puissent être mis en œuvre.

L'OCCD continue d'investir temps et efforts de concert avec les autres secteurs de la volaille sur les négociations en cours à l'OMC, les questions de soins aux animaux et la confiance des Canadiens envers les produits de dindon.

Survol de l'industrie du bœuf

On a découvert deux autres cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) au Canada en 2007, l'un en mars et l'autre en décembre. Il s'agit des neuvième et dixième cas depuis le premier cas signalé en 2003.

Une étude sur le bétail menée par Statistique Canada montre un déclin du nombre de bovins dans les élevages au premier janvier 2008 de 210 000

têtes, soit une baisse de 1,5 p. cent par rapport 1^{er} janvier 2007. Ce déclin est principalement attribuable aux opérations d'engraissement, où les totaux ont chuté de 8,6 p. cent pour atteindre 1,4 millions de têtes.

Le 19 novembre 2007, la 2^e règle du « United States Department of Agriculture » a pris effet. Elle permet l'importation de bovins vivants et d'autres bovins canadiens nés le 1^{er} mars 1999 ou après cette date. La « Canadian Cattlemen's Association » a déclaré que pour la période du 19 novembre au 15 décembre 2007, 13 368 têtes de bovins âgés de plus de 30 mois ont été exportés aux États-Unis. Avant la fermeture de la frontière en 2003, la moyenne quinquennale de bovins âgés de plus de 30 mois ont été exportée aux États-Unis en novembre et en décembre avait été de 26 000 et de 22 000 têtes respectivement.

Les nouvelles ont été positives dans le domaine du commerce international en 2007. Deux chargements de bovins de race pure ont été expédiés en Russie : le premier en mai avec près de 2 000 bovins de race pure et le second en octobre comptait plus de 2 217 têtes.

Le 23 juin 2007, Taïwan a annoncé qu'il mettait fin à son interdiction de quatre ans sur les importations de bœuf canadien et de produits connexes. On a accordé l'accès au bœuf désossé canadien provenant de bovins âgés de moins de 30 mois. Le premier envoi est arrivé à Taïwan le 3 août 2007.

Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie (OCRDMPBB)

Le Conseil a préautorisé le premier prélèvement de redevances effectué par l'Office en mars 2005. À l'heure actuelle, la Colombie Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Nouveau Brunswick et la Nouvelle Écosse ont signé une entente sur les redevances à payer pour la commercialisation du bœuf dans leur province respective. Le Nouveau Brunswick et la Nouvelle Écosse n'ont pas encore versé de redevances, puisqu'ils s'emploient à régler des problèmes de mise en œuvre.

Les fonds générés par les redevances nationales sont affectés au Centre d'information sur le bœuf, à la « Canada Beef Export Federation » et au « Beef Cattle Research Council ». Le Manitoba et l'Ontario ont décidé de garder une partie des fonds qu'ils ont recueillis afin de les investir dans des programmes provinciaux.

Un accord fédéral provincial a été conclu avec l'Ontario à la fin de 2007, ce qui a permis de percevoir des redevances dans cette province. L'Office et le gouvernement du Québec en sont aux dernières étapes qui devraient mener à la conclusion d'un marché de services entre l'Office et la Fédération des producteurs de bovins du Québec qui permettra à la



Fédération de percevoir les redevances nationales.

Aperçu pour 2008

Les coûts élevés des aliments du bétail au Canada, la précarité du marché de la main d'œuvre des établissements d'emballage canadiens et la valeur relativement élevée du dollar canadien continueront de favoriser le secteur de l'engraissement et de l'élevage de bovins des États-Unis, ce qui affectera les exportations de bovins d'engraissement et d'abattage aux États-Unis. L'USDA affirme que les États-Unis ont exporté 3,5 fois plus de bovins d'engraissement au Canada au cours des 12 dernières semaines complètes de 2007 si l'on compare aux chiffres de l'année précédente. Cette tendance devrait se maintenir en 2008.

Défis et occasions

Le premier défi consistera à encourager toutes les provinces à signer les ententes nécessaires afin que l'on puisse prélever les redevances nationales. Lorsque ce sera fait, les fonds supplémentaires qui proviendront des redevances provinciales pourront servir à développer davantage les marchés canadiens, à reconquérir les marchés perdus en raison des problèmes liés à l'ESB et à développer d'autres marchés internationaux.

La Conférence 2008 sur les perspectives de l'USDA

Cet événement a été organisé par le « United States Department of Agriculture » (USDA), sous le thème « Energizing Rural America in the Global Marketplace » (L'énergisation de l'Amérique rurale sur le marché mondial). Plus de 1 700 participants du monde entier ont assisté à la conférence pour y entendre quelque 130 présentateurs.

Le discours principal de la conférence a été livré par le ministre de l'Agriculture des États-Unis, Ed Schafer. Dans ce discours, M. Schafer a mis en évidence l'importance de pouvoir anticiper correctement les signaux du marché mondial afin de pouvoir mettre en place les politiques agricoles qui vont au-delà des versements classiques de subventions et aide en cas de catastrophe. M. Schafer a aussi insisté sur l'importance de parachever le « 2008 Farm Bill », de participer aux négociations commerciales de Doha, de s'efforcer d'en arriver à un accord d'ici la fin de 2008, ainsi que de finaliser les divers accords de libre échange avec d'autres pays comme la Colombie, le Panama et la Corée du Sud.



Tout au long de la conférence, on a parlé le plus souvent du prix des récoltes ainsi que des divers secteurs sur lesquels il devrait influencer :

- » Dans sa présentation, le Dr Joseph Glauber, économiste en chef de l'USDA, a indiqué que le prix des aliments aux États-Unis devrait augmenter de 3 à 4 p. cent alors que le revenu monétaire agricole net devrait atteindre des sommets, stimulé par la forte demande de cultures destinées à l'alimentation du bétail, d'oléagineux et de céréales vivrières.
- » De son côté, Mark Keenum, secrétaire-adjoint du « Farm and Foreign Agricultural Services » de l'USDA, a souligné comment on s'attend à ce que tous les principaux groupes sectoriels atteignent des niveaux records de ventes à l'exportation, alimentés par la forte demande mondiale, la précarité des marchés, le prix élevé des céréales et des oléagineux ainsi que la faiblesse du dollar américain.
- » C. Larry Pope, président-directeur général de « Smithfield Foods », a présenté un exposé sur les tendances et les défis auxquels l'industrie du bétail doit faire face. Il a fait remarquer qu'on utilisait un nombre important de produits alimentaires à base de maïs dans la fabrication, par exemple, d'aliments du bétail ou de sirop de maïs, et qu'il fallait du carburant pour l'emballage. Par conséquent, il faudra s'attendre à une inflation importante du prix des aliments ainsi qu'à une réduction de la production de viande aux États-Unis.

» Joel L. Greene, de l'USDA, a brossé un tableau des principaux défis qui attendent les industries du bétail et de la volaille aux États-Unis en 2008 : la montée progressive du prix des aliments du bétail, le coût élevé de l'énergie, la baisse des revenus, le ralentissement de la croissance économique aux États-Unis et la confiance incertaine des consommateurs.

Un autre thème récurrent aussi lié au prix élevé des produits est la production de carburants renouvelables.

- » Stephen Johnson, administrateur de « Environment Protection Agency » des États-Unis, a déclaré que la production de carburants renouvelables signalait l'évolution du type d'activités agricoles, qui passent de producteur d'aliments à fournisseur de solutions économiques et environnementales.
- » Alors que certains considèrent le prix des récoltes comme un obstacle à la croissance de la production de combustible renouvelable aux États-Unis, Robert Dinneen de la Renewable Fuels Association note que la situation permettra d'accélérer le développement des technologies utilisées pour produire de l'éthanol cellulosique.

Plusieurs discussions sur les négociations commerciales du cycle de Doha ont également eu lieu. Bien que de nombreux présentateurs semblent être optimistes, beaucoup ont reconnu qu'il se pouvait que l'on ne puisse arriver à une entente d'ici la fin de 2008. Le cas échéant, nombreux sont ceux qui estiment que cela renforcera

l'importance des accords commerciaux régionaux qui peuvent être conclus plus rapidement que les accords multilatéraux.

Mission et mandat

Notre mission est de faire en sorte que les régimes nationaux de gestion de l'offre dans le secteur de la volaille et des œufs et que l'office de promotion et de recherche des bovins fonctionnent dans le meilleur intérêt de tous les intervenants, et de promouvoir le dynamisme des secteurs agroalimentaires dont le CNPA assume la responsabilité.

Le mandat du CNPA est de :

- » Conseiller le ministre sur les questions touchant la création et le fonctionnement des offices prévus par la présente loi en vue de maintenir ou de promouvoir l'efficacité et la compétitivité du secteur agricole;
- » Examiner les activités des offices afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux objectifs énoncés;
- » Travailler avec les offices à améliorer l'efficacité de la commercialisation des produits agricoles offerts sur les marchés interprovincial, d'exportation et, dans le cas d'un office de promotion et de recherche, sur le marché d'importation ainsi que des activités de promotion et de recherche à leur sujet; et
- » Consulter régulièrement le gouvernement de chaque province et de chaque territoire ayant intérêt à la création ou à l'exercice des pouvoirs d'un ou de plusieurs offices dans le cadre de la présente loi.



Industrie et intervenants – Personnes-ressources

Office canadien de commercialisation des œufs

Téléphone : 613-238-2514

www.canadaegg.ca

Monsieur Laurent Souligny, président

Monsieur Tim Lambert, chef de la direction

Producteurs de poulet du Canada

Téléphone : 613-241-2800

www.chicken.ca

Monsieur David Fuller, président

Monsieur Mike Dungle, directeur général

Office canadien de commercialisation du dindon

Téléphone : 905-812-3140

www.canadianturkey.ca

Monsieur Mark Davies, président

Monsieur Phil Boyd, directeur exécutif

Producteurs d'œufs d'incubation du Canada

Téléphone : 613-232-3023

www.cbhema.com

Monsieur Gyslain Loyer, président

Monsieur Errol Halkai, directeur général

Office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion des bovins de boucherie

Téléphone : 403-275-8558

www.cattle.ca/nco/checkoff.htm

Monsieur Marlin Beever, président

Monsieur Rob McNabb, directeur exécutif

Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles

Téléphone : 613-724-6605

www.cpepc.ca

Monsieur Paul Borg, président

Monsieur Robin Horel, président-directeur général

Association canadienne des transformateurs de volaille

Téléphone : 613-738-1175

www.3sympatico.ca/fppac

Monsieur Blair Shier, président

Monsieur Robert DeValk, directeur général



Régies provinciales – Personnes-ressources

British Columbia Farm Industry Review Board
Téléphone : 250-356-8945
www.firb.gov.bc.ca

Alberta Agricultural Products Marketing Council
Téléphone : (780) 427-2164
[www.1agric.gov.ab.ca/\\$department/deptdocs.nsf/all/apmc2626](http://www.1agric.gov.ab.ca/$department/deptdocs.nsf/all/apmc2626)

Saskatchewan Agri-Food Council
Téléphone : 306-787-8530
www.agr.gov.sk.ca/agrifood

Manitoba Farm Products Marketing Council
Téléphone : 204-945-4495
www.gov.mb.ca/agriculture/programs/index.html

Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario
Téléphone : 519-826-4220
www.omafra.gov.on.ca/english/farmproducts/index.html

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
Téléphone : 514-873-4024
www.rmaa.q.gouv.qc.ca

Nova Scotia Natural Products Marketing Council
Téléphone : 902-893-6511
www.gov.ns.ca/nsaf/npmc

Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick
Téléphone : 506-453-3647
<http://www.gnb.ca/0175/01750001-f.asp>

Newfoundland and Labrador Farm Industry Review Board
Téléphone : 709-729-3799
www.nr.gov.nl.ca/agric/farmboard/aboutus.stm

Prince Edward Island Marketing Council
Téléphone : 902-368-5626
www.gov.pe.ca/af/agweb/associations

Conseil sur la commercialisation des produits agricoles des Territoires du Nord-Ouest
Téléphone : 867-873-7383

